

*Date de dépôt : 5 novembre 2009*

## **Rapport**

**de la Commission des droits de l'Homme (droits de la personne)  
chargée d'étudier la pétition concernant la persécution religieuse  
et la maltraitance institutionnelle envers des mineurs**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Nelly Guichard**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des droits de l'Homme a étudié la pétition mentionnée plus haut au cours de sa séance du 11 décembre 2008 sous la présidence de M. Roger Deneys.

Le procès-verbal de séance a été tenu par M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni et nous la remercions de son travail.

Au vu de la procédure pénale qui a été rouverte, et après une discussion nourrie à ce propos, les membres de la commission décident de ne pas procéder à une audition de M. D. Imhof, membre du comité et signataire de la pétition.

Un des commissaires précise que la discrimination alléguée à l'égard des hommes, particulièrement s'ils sont musulmans, entre dans le champ de compétence du Service des droits humains, puisque la question est à la frontière entre la politique de l'égalité, les violences domestiques et la Genève internationale. Par ailleurs, il lui paraît judicieux que la problématique de la maltraitance soit aussi prise en compte dans ce service.

### **Conclusion**

Plusieurs commissaires s'accordent pour dire que la première demande de cette pétition relève d'un cas particulier et qu'il ne peut être généralisé en matière de droits de l'Homme. Or, la commission n'a pas les compétences de traiter de cas particuliers.

Quant à la deuxième invite, les commissaires ne sont pas d'accord d'entrer en matière pour la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire. D'autres instances sont mieux habilitées à mener à bien une telle tâche, avec toute la discrétion et la neutralité qu'une situation aussi délicate implique.

Pour répondre à la suggestion de plusieurs députés, le président préconise, et met aux voix, le classement de la pétition 1660.

Vote en faveur du classement de la pétition

**Pour :** 1 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG

**Contre :** –

**Abstention :** –

Le classement de la pétition est accepté à l'unanimité.

Au bénéfice de ces explications, les membres de la Commission des droits de l'Homme (droits de la personne) vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre les conclusions de ses travaux et vous invite à classer la pétition 1660.

## Pétition

(1660)

### concernant la persécution religieuse et la maltraitance institutionnelle envers des mineures

Après une condamnation pour avoir enlevé en Malaisie ses deux fillettes, le musulman suisse David Imhof est accusé depuis février 2004 de les avoir fait exciser. En décembre 2007, le procureur général genevois Daniel Zappelli décide de classer l'affaire tout en dénonçant la barbarie islamiste de ce père. Pourtant en ce qui se survient un certificat médical français du 31 octobre 2007 qui dément les rapports médicaux genevois de 2004 et 2005 sur les mutilations génitales féminines infligées aux enfants. De plus la situation actuelle de ces adolescentes est dramatique : l'aînée subit un sévère syndrome d'aliénation parentale et la cadette, placée dans un foyer pour s'y être soustraite, demande en vain à retourner vivre avec son père depuis un an.

Assez de diaboliser les pères et stigmatiser les musulmans dans les conflits familiaux ! Il est intolérable que Genève puisse soumettre les filles de Omar David Imhof à une telle instrumentalisation sexiste, xénophobe et islamophobe. Les pétitionnaires soussigné(e)s demandent au Grand Conseil de la République et canton de Genève :

1. De veiller au respect des droits de l'Homme en faveur des mineures concernées pour que la cadette puisse retourner vivre avec son père et l'aînée bénéficier d'un droit de visite.
2. D'ordonner une commission d'enquête parlementaire sur les causes discriminatoires et les responsabilités institutionnelles de la maltraitance infligée à ces mineures.

N. B. : 221 signatures  
*Comité de soutien IMHOF*  
M. David IMHOF  
Case postale 564  
1211 Genève 4